

# Pratiques des procédures civiles d'exécution

## Infos pratiques

---

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

## Présentation

---

L'enseignement est dispensé par un praticien des procédures civiles d'exécution. Il vise à faire réfléchir les étudiants sur les bonnes pratiques en la matière, notamment à déterminer comment user du bon outil au bon moment.

L'enseignement étant dispensé en master 2, il permet de faire le lien entre les procédures civiles d'exécution et les autres matières qui lui sont intimement liées (procédures collectives, procédure civile, droit des biens, régimes matrimoniaux...).

## Objectifs

---

Savoir diligenter une procédure civile d'exécution.  
Comprendre le rôle des différents acteurs de l'exécution.

## Évaluation

---

examen terminal

## Pré-requis nécessaires

---

solides connaissance en matière de procédures civiles d'exécution.